

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 8 juillet 2024, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

ÉTAIT ABSENT

Monsieur:

Jean-Claude Ratelle, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2024-07-241

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière en retirant le point 18 « Embauche d'une secrétaire administrative » et en ajoutant les points suivants:

- Projet FRR Volet 4 - Achat d'équipements pour le parc en bordure du Lac-des-Journalistes;
- Remplacement d'un ponceau - 1^{er} Rang de Würtele;
- Nouvelle entente de principe - Directrice de l'urbanisme;
- Demande de dissolution du projet de loi 393 - Loi sur l'Agence de développement de Ferme-Neuve;
- Pavage des zones d'excavation du village.

ADOPTÉE

2024-07-242

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 JUIN 2024 ET DU 19 JUIN 2024

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 19 juin 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2024 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2024-07-243

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 8 juillet 2024, au montant de 2 189 660.93\$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2024-07-244

REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 825.54\$ soit versée comme troisième versement (3/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un moteur marine (service des incendies).

QUE la somme de 785.21\$ soit versée comme premier versement (1/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat de flèches signalétiques (travaux publics).

ADOPTÉE

2024-07-245 BUDGETS RÉVISÉS 2024 - OMHHL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte les budgets révisés 2024 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides (OMHHL) du 31 mai 2024 et du 2 juillet 2024, tels que déposés.

ADOPTÉE

2024-07-246 CHAISES DE VISITEURS - SALLE D'ATTENTE DU CENTRE DE SANTÉ FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de procéder à l'achat de douze chaises de visiteurs pour la salle d'attente du Centre de santé Ferme-Neuve au montant total de 1 679.88\$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement au poste GL #02-59000-526.

ADOPTÉE

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 102 ET 148

2024-07-247 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 369 400.00\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 JUILLET 2024

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite emprunter par billets pour un montant total de 369 400.00\$ qui sera réalisé le 15 juillet 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
102	96 100.00\$
148	273 300.00\$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 juillet 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	67 000.00\$
2026	70 200.00\$
2027	73 800.00\$
2028	77 300.00\$
2029	81 100.00\$ (à payer en 2029)
2029	0.00\$ (à renouveler)

ADOPTÉE

2024-07-248

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DES BILLETS

Date d'ouverture: 8 juillet 2024	Nombre de soumission: 3
Heure d'ouverture: 10h00	Échéance moyenne: 3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture: Ministère des Finances du Québec	Date d'émission: 15 juillet 2024
Montant: 369 400.00\$	

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 juillet 2024, au montant de 369 400.00\$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1. BANQUE ROYALE DU CANADA

67 000\$	4,70000%	2025
70 200\$	4,70000%	2026
73 800\$	4,70000%	2027
77 300\$	4,70000%	2028
81 100\$	4,70000%	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,70000%

2. CAISSE DESJARDINS DU COEUR DES HAUTES LAURENTIDES

67 000\$	4,76000%	2025
70 200\$	4,76000%	2026
73 800\$	4,76000%	2027
77 300\$	4,76000%	2028
81 100\$	4,76000%	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,76000%

3. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

67 000\$	4,55000%	2025
70 200\$	4,45000%	2026
73 800\$	4,40000%	2027
77 300\$	4,40000%	2028
81 100\$	4,40000%	2029

Prix : 98,92600

Coût réel : 4,79869%

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Banque royale du Canada est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 15 juillet 2024 au montant de 369 400.00\$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 102 et 148. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100.00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2024-07-249

AIDE FINANCIÈRE - FIERTÉ HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 100.00\$ à Fierté Hautes-Laurentides.

QUE cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire 02-629-00-971.

ADOPTÉE

2024-07-250

PROJET FRR VOLET 4 - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE PARC EN BORDURE DU LAC-DES-JOURNALISTES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Bertrand Guénette, surintendant aux travaux publics, à procéder aux achats suivants:

Support à vélo	BMR	535.00\$
Équipements de parc	Simax	21 650.00\$
Ilôt multi-matières	Mobilier public.com	1 860.00\$
Fontaine extérieure	Sani-Fontaines	6 275.00\$
Quai	Quai Lafantaisie	6 151.00\$
Deux cabanons	Cèdre C. Meilleur et Fils	12 322.00\$
	TOTAL:	48 793.00\$

Les taxes applicables ne sont pas incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

QUE ces sommes soient financées par le projet FRR Volet 4 relativement à l'achat d'équipements pour le parc en bordure du Lac-des-Journalistes.

ADOPTÉE

2024-07-251

NOUVELLE ENTENTE DE PRINCIPE - DIRECTRICE DE L'URBANISME

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte les nouvelles conditions de travail telles que décrites dans l'entente de principe datée du 8 juillet 2024.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, le contrat de travail s'y rattachant.

ADOPTÉE

2024-07-252

DEMANDE DE DISSOLUTION DU PROJET DE LOI 393 - LOI SUR L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil demande la dissolution de l'Agence de développement de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2024-07-253

COÛTS SUPPLÉMENTAIRES - APPEL D'OFFRES FN-24-V-01 - TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX - MONTÉE LEBLANC - PHASE 2

CONSIDÉRANT que la sous-fondation et la fondation de la chaussée n'ont pas été incluses aux articles linéaires des ponceaux dans la soumission de L4 Construction inc. relativement à l'appel d'offres FN-24-V-01 - Travaux et remplacement de ponceaux - Montée Leblanc - Phase 2;

CONSIDÉRANT les quantités supplémentaires d'items requises et les coûts supplémentaires engendrés;

CONSIDÉRANT que malgré lesdits coûts supplémentaires, L4 Construction inc. demeure le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les quantités supplémentaires d'items requises soient ajoutés au contrat FN-24-V-01 - Travaux d'excavation et de remplacement de ponceaux - Montée Leblanc - Phase 2 et que les coûts supplémentaires engendrés au montant de 180 398.16\$ soient autorisés.

QUE cette somme soit financée par le programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet redressement.

ADOPTÉE

2024-07-254

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - ACHAT ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE - PARC DU GRAND LIÈVRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation d'une clôture pour le Parc du Grand Lièvre.

ADOPTÉE

2024-07-255

CESSION DES CHEMINS ET DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DU CAMPING BAIE DU DIABLE FERME-NEUVE À LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT que le Camping de la Baie du Diable désire céder à la Municipalité de Ferme-Neuve les chemins et les réseaux d'aqueduc et d'égout desservant le secteur des condos-camping lui appartenant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte le transfert de cession des chemins et des réseaux d'aqueduc et d'égout du Camping Baie du Diable Ferme-Neuve.

QUE les frais d'arpentage, les frais juridiques et tous les autres frais requis soient à la charge du Camping Baie du Diable Ferme-Neuve.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis relativement à la cession des chemins et des réseaux d'aqueduc et d'égout du Camping Baie du Diable Ferme-Neuve à la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2024-07-256

REPLACEMENT D'UN PONCEAU - 1^{ER} RANG DE WÜRTELE

CONSIDÉRANT l'état critique et la nécessité d'apporter les correctifs nécessaires au ponceau situé sur le 1^{er} Rang de Würtele;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le remplacement du ponceau situé sur le 1^{er} Rang de Würtele et accepte d'affecter la somme de 30 000.00\$ au surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2024-07-257

PAVAGE DES ZONES D'EXCAVATION DU VILLAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le pavage de certaines zones d'excavation du village et accepte d'affecter la somme de 12 100.00\$ au surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2024-07-258

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU CHEMIN DU DOMAINE-DES-BOULEAUX (LOTS 6 531 375, 6 531 374, 5 111 980, 5 111 968, 5 111 943, 6 531 372, 6 531 371 ET 5 111 974)

La mairesse déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure et invite la population à se prononcer.

La directrice générale et greffière-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure (2024-0198) au chemin du Domaine-des-Bouleaux, lots 6 531 375, 6 531 374, 5 111 980, 5 111 968, 5 111 943, 6 531 372, 6 531 371 et 5 111 974 qui a pour objet d'autoriser en zone REC-02:

- Le lotissement en deux lots dérogoires (frontage) n'ayant pas de bâtiment, mais tout en diminuant leurs aspects dérogoires.

Le tout tel que prescrit au règlement de lotissement numéro 24 article 6.1 b).

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de lotissement de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 24;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT que la demande concorde avec le PU;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux si la demande de dérogation est refusée, car la citoyenne ne pourra pas agrandir ces lots dérogoires;

CONSIDÉRANT l'impact mineur sur les voisins étant donné que certains lots sont constructibles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure concernant le lotissement des lots 6 531 375, 6 531 374, 5 111 980, 5 111 968, 5 111 943, 6 531 372, 6 531 371 et 5 111 974, au cadastre du Québec, zone REC-02.

ADOPTÉE

2024-07-259

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 242, ROUTE 309 SUD (LOT 5 090 085)

La mairesse déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure et invite la population à se prononcer.

La directrice générale et greffière-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT que la propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure (2024-0197) au 242, Route 309 sud, lot 5 090 085, qui a pour objet d'autoriser en zone RU-06:

- L'emplacement d'un garage détaché à 20.26 mètres de la Route 309 au lieu de 25 mètres.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage numéro 23 article 7.2.2.3.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT que la demande concorde avec le PU;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux si la demande de dérogation est refusée, car la citoyenne ne pourra pas construire un garage sans dynamiter une partie de son terrain;

CONSIDÉRANT l'impact mineur sur les voisins étant donné le garage est en haut d'une pente;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure concernant l'emplacement d'un garage détaché à 20.26 mètres, le tout pour le lot 5 090 085, au cadastre du Québec, zone RU-06.

ADOPTÉE

2024-07-260

OFFRE DE SERVICES - ÉVALUATION D. LÉVEILLÉ - ÉVALUATION DES TERRAINS MUNICIPAUX VACANTS (LOTS 5 090 073, 6 634 655 ET 6 634 656)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire faire évaluer des terrains municipaux vacants dans le but de les vendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme Évaluation D. Léveillé au montant de 1 483.00\$ plus les taxes applicables relativement à l'évaluation des terrains municipaux vacants (Lot 5 090 073, 6 634 655 et 6 634 656).

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis relativement à l'évaluation desdits terrains municipaux vacants.

QUE Madame Véronique Larose, directrice de l'urbanisme, soit autorisée à entrer en contact avec ladite entreprise afin de confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2024-07-261

VENTE DE TERRAINS MUNICIPAUX VACANTS - LOTS NUMÉROS 5 090 073, 6 634 655 ET 6 634 656

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire mettre en vente des terrains municipaux vacants situés sur la Montée Leblanc (Lots numéros 6 634 655 et 6 634 656) et sur la Route 309 Sud (Lot numéro 5 090 073);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mette en vente des terrains municipaux vacants sans condition portant les numéros de lots suivants :

Zone REC-03

- 5 090 073 (Route 309 Sud)

Zone PU-01

- 6 634 655 (Montée Leblanc)
- 6 634 656 (Montée Leblanc)

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à un appel de propositions relativement à la vente des terrains municipaux vacants des lots numéros 5 090 073, 6 634 655 et 6 634 656;

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les contrats de vente à intervenir et tous les documents requis relativement à la vente des terrains municipaux vacants ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

2024-07-262

VENTE DES LOTS 6 630 760 ET 6 630 761

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire vendre les lots 6 630 760 et 6 630 761 à leur valeur marchande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la vente des lots numéros 6 630 760 et 6 630 761 au montant de 7.48\$/m², montant correspondant au prorata de la valeur municipale du lot 5 091 121.

QUE le lot numéro 6 630 760 ne soit plus une rue.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, le contrat de vente et tout autre document requis relativement à la vente des lots numéros 6 630 760 et 6 630 761.

ADOPTÉE

2024-07-263

RETRAIT DES LOTS 6 630 760 ET 6 630 761 DU PARC DU GRAND LIÈVRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le retrait des lots 6 630 760 et 6 630 761 du Parc du Grand Lièvre situé sur le lot 5 091 105 afin qu'ils n'en fassent plus partie.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis relativement au retrait desdits lots.

ADOPTÉE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 113-18 modifiant le règlement numéro 113 relatif à la circulation et le stationnement.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 113-18 modifiant le règlement 113 relatif à la circulation et le stationnement.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 169-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 169 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 169-8 modifiant le règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la Municipalité de Ferme-Neuve.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 169-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 169 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 169-8 modifiant le règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la Municipalité de Ferme-Neuve.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2024-07-264 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 8 juillet 2024 soit levée. Il est 20h32.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse